

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ADOPTION DU BUDGET
10 DÉCEMBRE 2018**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE DIXIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
Mme Marie-Josée Archetto, conseillère
M. Michel Thorn, conseiller
M. Louis-Philippe Marineau, conseiller
M. Alexandre Dussault, conseiller
M. Régent Aubertin, conseiller
M. Nicolas Villeneuve, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Stéphane Giguère, directeur général
Mme Chantal Ladouceur, directrice des finances

Dans la salle: 8 personnes présentes

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution numéro 528-12-2018

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU' il y a quorum;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée Archetto

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur le maire, monsieur Benoit Proulx, déclare la séance ouverte.

Résolution numéro 529-12-2018

1.2 VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Dussault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

Résolution numéro 530-12-2018

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Aubertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018
- 1.2 Vérification des avis de convocation
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2018

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Présentation et adoption du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019
- 2.2 Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019-2020-2021

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ ADMINISTRATION

Résolution numéro 531-12-2018

2.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

PROFIL FINANCIER			
	2018	2019	Variation (%)
Population	6780	6880	1,47 %
Nombre total d'unités d'évaluation	2955	2967	0,41 %
Budget	8 243 038 \$	8 470 427 \$	2,71 %
Valeurs imposables	826 297 300 \$	837 567 300 \$	1,36 %
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	302 069 \$	305 377 \$	1,09 %
Dette nette selon les états financiers 2017	4 421 731 \$		

TAUX DE TAXE FONCIÈRE			
	2018	2019	Variation (%)
Résidentiel	0,5855 \$	0,5955 \$	1,7 %
Agricole	0,5855 \$	0,5955 \$	1,7 %
Terrains vacants non desservis	0,5855 \$	0,5955 \$	1,7 %
Terrains vacants desservis	0,7500 \$	0,9500 \$	26 %
6 logements	0,6033 \$	0,6133 \$	1,7 %
Commercial	0,9200 \$	0,9356 \$	1,7 %
Industriel	0,8932 \$	0,9084 \$	1,7 %

TAUX DE TAXE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX				
		2018	2019	Variation (%)
Eau	1 ^{er} logement	160 \$	152 \$	-5 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	100 \$	11,1 %
	Logements intergénérationnels	45 \$	50 \$	11,1 %
Égout	1 ^{er} logement	90 \$	90 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	45 \$	45 \$	0 %
Ordures	1 ^{er} logement	205 \$	205 \$	0 %
	2 ^e logement et plus	165 \$	165 \$	0 %
	Logements intergénérationnels	85 \$	85 \$	0 %

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Joséphoises,
Joséphois,

Je suis heureux de vous présenter des prévisions budgétaires de 8,4 M\$ pour l'année 2019.

Toutes catégories d'immeubles confondues (résidentiel desservi et non desservi, terrains vacants desservis et non desservis, commercial, agricole, industriel, 6 logements), le **compte de taxes global des Joséphois subira une hausse légère qui n'atteindra pas tout à fait 1 %**.

Fait à noter : le compte de taxes attribuable à la catégorie des **immeubles résidentiels desservis par les services d'égout et d'aqueduc sera pratiquement maintenu au même niveau que 2018**. À titre d'exemple, le propriétaire d'un immeuble évalué à 300 000 \$ **payera seulement 2 \$ de plus en 2019**, une indexation de 0,08 %. Ce **quasi gel des taxes** pour cette catégorie d'immeuble découle d'une diminution importante des taxes associées aux services d'égout et d'aqueduc, attribuable **à la bonne performance des opérations et à une bonne gestion des infrastructures**.

Pour les catégories d'**immeubles résidentiels, agricoles et terrains vacants non desservis**, le taux de taxe augmentera **d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, passant de 58,55 cents à 59,55 cents**, correspondant au taux d'inflation recensé au Québec entre septembre 2017 et septembre 2018, atteignant 1,7 %. **À titre d'exemple, pour un immeuble résidentiel non desservi évalué à 300 000 \$, l'augmentation représente 30 \$**.

Le taux de taxe pour la catégorie d'**immeuble commerciale** passera de **92 cents à 93,56 cents** par tranche de 100 \$ d'évaluation, tandis que le taux de taxe pour la catégorie d'**immeubles industriels** passera de **89,32 cents à 90,84 cents** par tranche de 100 \$ d'évaluation. En ce qui a trait à la catégorie d'immeuble **6 logements**, le taux augmente d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, passant de **60,33 cents à 61,33 cents**. Toutes ces catégories augmentent donc de 1,7 % leur compte de taxes, en concordance avec le taux d'inflation au Québec.

En ce qui concerne les **terrains vacants desservis** par les services d'aqueduc et d'égout, la taxe foncière **passera de 75 cents à 95 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation**, pour une augmentation de 26 %.

Tel que mentionné précédemment, en ce qui concerne les **taxes de services pour la catégorie des immeubles résidentiels desservis**, on recense une **baisse importante du montant perçu pour le service d'égout**, qui représente plus précisément la quote-part de la Municipalité aux Régies d'assainissement et de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Celle-ci passe de **170 \$ à 150 \$ par immeuble, une diminution de 12 %**. Quant au service d'aqueduc, le **montant perçu passe de 160 \$ à 152 \$ par immeuble, une diminution de 5 %**.

À l'instar des dernières années, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac se place de façon très enviable sur le plan de la taxation lorsque comparée à d'autres municipalités de taille semblable. De plus, le taux d'endettement à long terme par unité d'évaluation de Saint-Joseph-du-Lac est nettement inférieur à celui qu'on peut observer ailleurs. Saint-Joseph-du-Lac continue à offrir des services de qualité tout en maintenant des taux extrêmement compétitifs pour ses citoyens.

Pour terminer, je remercie tous les employés municipaux ainsi que les membres du conseil municipal qui ont participé à la mise sur pied de ce budget 2019.

Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac

FAITS SAILLANTS – TAXATION 2019

- **Toutes catégories d'immeubles confondues** (résidentiel desservi et non desservi, terrains vacants desservis et non desservis, commercial, agricole, industriel, 6 logements), le **compte de taxes global des Joséphois subira une hausse légère n'atteignant pas tout à fait 1 %**.
- Le compte de taxes attribuable à la **catégorie des immeubles résidentiels desservis par les services d'égout et d'aqueduc sera pratiquement maintenu** au même niveau que 2018.
 - À titre d'exemple, le propriétaire d'un immeuble évalué à 300 000 \$ **payera seulement 2 \$ de plus en 2019**, une indexation de 0,08 %.
- Ce **quasi gel de taxes** pour cette catégorie d'immeuble découle d'une diminution importante des taxes reliées aux services d'égout et d'aqueduc.
 - On attribue ces baisses à la bonne performance des opérations et à une bonne gestion des infrastructures.
- Pour les catégories d'**immeubles résidentiels, agricoles et terrains vacants non desservis**, le taux de taxe augmentera **d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, passant de 58,55 cents à 59,55 cents**, correspondant au taux d'inflation recensé au Québec entre septembre 2017 et septembre 2018 (1,7 %).
 - Pour un immeuble résidentiel non desservi évalué à 300 000 \$, **cela représente 30 \$**.
- Le taux de taxe pour la catégorie d'immeuble **commerciale** passera de **92 cents à 93,56 cents** par tranche de 100 \$ d'évaluation, tandis que le taux des **immeubles industriels** passera de **89,32 cents à 90,84 cents** par tranche de 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de taxe pour les immeubles de **6 logements** augmentera aussi d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, **passant de 60,33 cents à 61,33 cents**.
- En ce qui concerne les terrains vacants desservis par les services d'aqueduc et d'égout, le taux de taxe foncière **passera de 75 cents à 95 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation**, ce qui représente une hausse de 26 %.

- On recense une **baisse importante du montant perçu lié au service d'égout**, qui représente plus précisément la quote-part de la Municipalité aux Régies d'assainissement et de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Celle-ci passe de **170 \$ à 150 \$ par immeuble**. Le pourcentage de diminution atteint 12 %.
- Pour la catégorie des **immeubles résidentiels desservis**, on recense une **baisse du montant perçu pour le service d'aqueduc, passant de 160 \$ à 152 \$ par immeuble**, pour une diminution de 5 %.

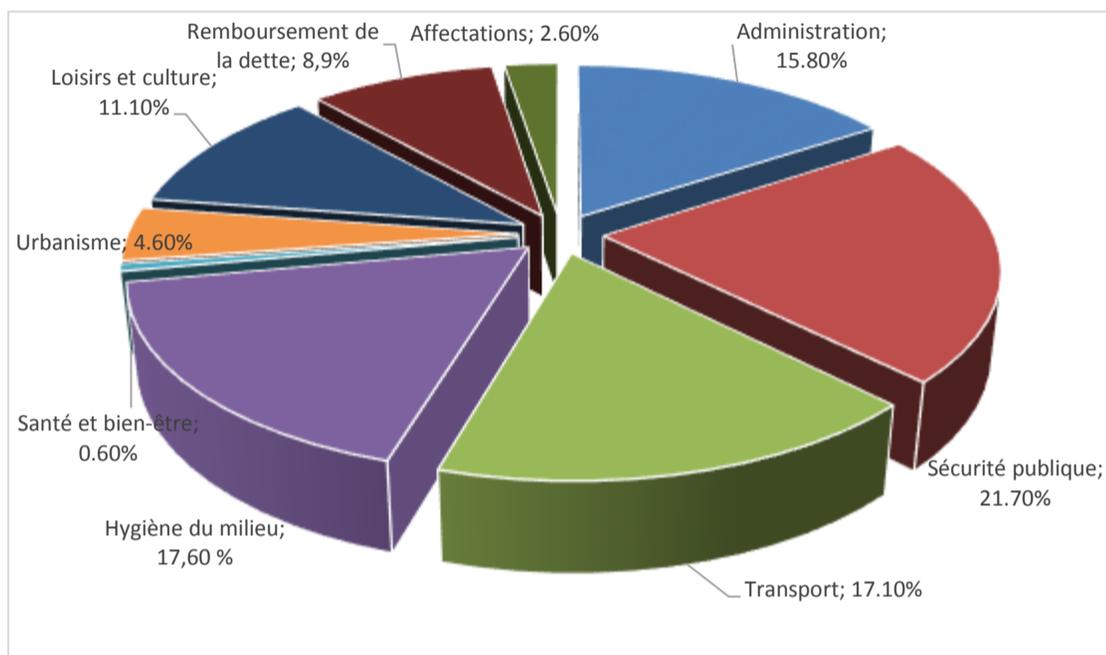
EXEMPLE DE TAXATION POUR UNE MAISON RÉSIDENTIELLE UNIFAMILIALE MOYENNE		
Année de taxation	2018	2019
Valeur de l'immeuble	300 000 \$	300 000 \$
Taux de taxe	x 0,5855	x 0,5955
TOTAL - TAXE FONCIÈRE	= 1756 \$	= 1786 \$
Eau	105 \$	115 \$
Eau (règlement 7-2003)	55 \$	37 \$
Égout/ quote-part des régies	170 \$	150 \$
Égout	90 \$	90 \$
Matières résiduelles	205 \$	205 \$
TOTAL - TAXES DE SERVICES	= 625 \$	= 597 \$
TOTAL DU COMPTE DE TAXES	2 381 \$	2 383 \$

- À la lumière de ces renseignements, il est juste d'affirmer que **la Municipalité demeure extrêmement compétitive et performante** en matière de taxation, lorsque comparée à d'autres municipalités de taille semblable dans la région et au Québec. Saint-Joseph-du-Lac affiche d'autant plus un **taux d'endettement à long terme par unité d'évaluation nettement inférieur** à celui observé ailleurs, tout en ne faisant aucun compromis sur la qualité des services offerts à ses citoyens.

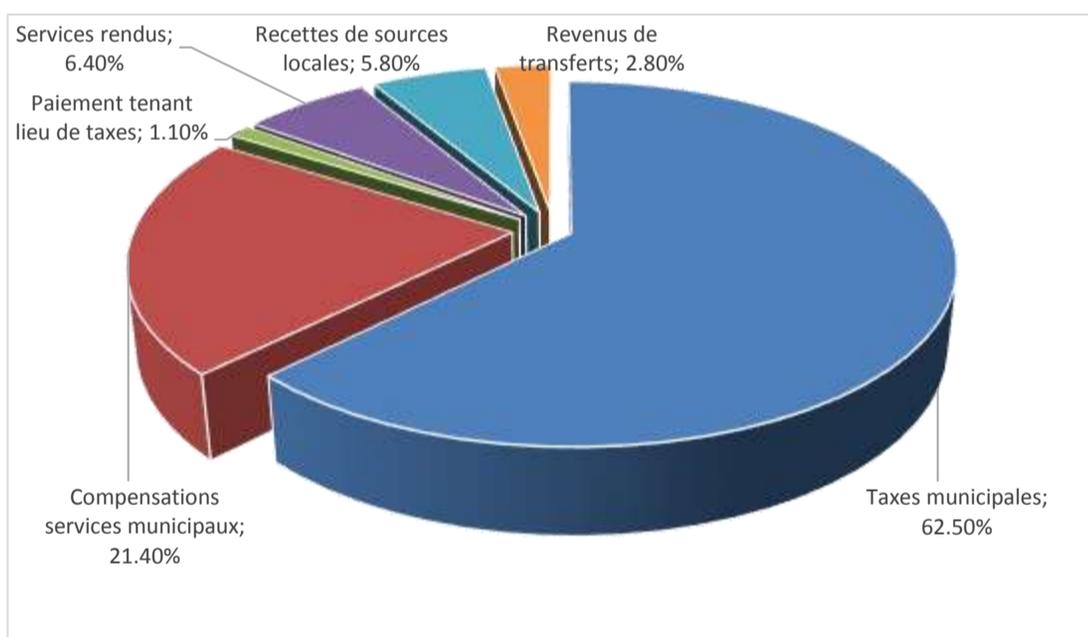
LE BUDGET 2019 EN CHIFFRES

SOMMAIRE	2018	2019	Variation
REVENUS			
Taxes municipales	5 114 875 \$	5 294 217 \$	3,51 %
Compensations services municipaux	1 827 137 \$	1 816 737 \$	-0,57 %
Paiement tenant lieu de taxes	86 595 \$	91 739 \$	5,94 %
Services rendus	516 246 \$	537 874 \$	4,19 %
Recettes de sources locales	471 590 \$	495 113 \$	4,99 %
Revenus de transferts	226 594 \$	234 748 \$	3,6 %
TOTAL DES REVENUS	8 243 037 \$	8 470 427 \$	2,76 %
CHARGES			
Administration générale	-1 260 316 \$	-1 340 061 \$	6,33 %
Sécurité publique	-1 789 568 \$	-1 839 334 \$	2,78 %
Transport	-1 529 279 \$	-1 447 180 \$	-5,37 %
Hygiène du milieu	-1 568 124 \$	-1 480 847 \$	-5,57 %
Santé et bien-être	-52 954 \$	-52 954 \$	0 %
Urbanisme	-374 377 \$	-392 852 \$	4,94 %
Loisirs et culture	-857 764 \$	-941 309 \$	9,74 %
Service de la dette (intérêts)	-131 500 \$	-133 463 \$	1,49 %
Remboursement de la dette (capital)	-613 796 \$	-624 109 \$	1,68 %
Affectations autres fonds	-65 361 \$	-218 319 \$	234,02 %
TOTAL	8 243 037 \$	8 470 427 \$	2,76 %

VENTILATION DES DÉPENSES



VENTILATION DES REVENUS



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 tel que présenté.

Le cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 532-12-2018

2.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021

La Municipalité présente aujourd'hui le Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 (PTI). Cet exercice a pour objectif de détailler les dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la Municipalité en 2019, 2020 et 2021, incluant l'objet, le montant et le mode de financement. La période de financement des projets décrits doit excéder 12 mois.

En 2019, des investissements de 1 472 577 \$ sont prévus au PTI. Je résumerai, dans les prochains paragraphes, les investissements retenus ainsi que leurs implications pour les citoyens.

En premier lieu, j'aimerais mentionner qu'un montant de plus de 100 000 \$ sera investi dans les infrastructures de parcs, reflétant la vision du conseil municipal d'offrir aux familles des lieux accueillants, sécuritaires et agréables pour pratiquer diverses activités extérieures. De ce fait, en 2019, la surface de tennis ainsi que les patinoires situées dans le parc Jacques-Paquin seront mises à niveau, tandis que le sentier asphalté sera refait. Quant au parc Varin, un tout nouveau module de jeu y sera installé.

De plus, la Municipalité se dotera de deux afficheurs de vitesse mobiles supplémentaires, dans le but de sensibiliser les conducteurs à leur vitesse. Ils seront placés et déplacés occasionnellement dans tous les secteurs de la Municipalité. Cette acquisition porte à 4 le nombre total d'afficheurs de vitesse que détient la Municipalité.

Des investissements à la flotte de véhicules municipaux seront aussi privilégiés en 2019. Un des camions utilisé entre autres pour les interventions sur le réseau d'aqueduc a atteint la fin de sa vie utile et sera remplacé. Le tracteur de la Municipalité, fortement sollicité et en fin de vie utile également, sera aussi remplacé. Un montant de 125 000 \$ sera donc attribué au remplacement de deux véhicules.

En ce qui concerne les démarches visant à éliminer la problématique du manganèse dans l'eau, la Municipalité complétera en 2019 les études et travaux préliminaires visant à doter la station d'eau potable d'un système d'enlèvement du manganèse. La Municipalité réalisera ainsi un banc d'essai visant à tester un système de traitement du manganèse en situation réelle.

À l'instar des années précédentes, un montant de plus de 300 000 \$ sera attribué en 2019 à des travaux de réfection du pavage. Les rues Yvon, Thérèse, Rémi et Benoit seront réparées en 2019, conformément à la stratégie de réfection des infrastructures routières. Ces investissements sont conditionnels à la reconduction du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Enfin, la Municipalité procédera à d'importantes rénovations à un bâtiment situé au 95, chemin Principal (Centre Sainte-Marie). Financés par un règlement d'emprunt, les travaux effectués toucheront entre autres l'isolation du bâtiment, les fenêtres et le sous-sol, qui présente des lacunes en matière de protection contre les infiltrations d'eau.

Enfin, je vous invite à parcourir les tableaux des pages suivantes, afin de tout savoir sur les investissements à venir.

ANNÉE 2019

Projets d'immobilisations		Description	Coût	Financement
ADMINISTRATION				
1	Chapiteau pour événements extérieurs	20 x 20 pieds	5 100 \$	Fonds de roulement
2	Rénovation du centre Sainte-Marie	Isolation, fenêtres	244 000 \$	Règlement d'emprunt
3	Informatique	Microsoft Exchange, téléphonie IP, copie de sauvegarde	26 220 \$	Fonds de roulement (18 080 \$)/ Budget des opérations (8 140 \$)
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
TRANSPORT				
4	Feu de circulation	Oka / Érablière	150 000 \$	Fonds de roulement
5	Camion outils	Remplacement du Sprinter	65 000 \$	Fonds de roulement
6	Tracteur	Remplacement du John Deere par possiblement un Kubota	60 000 \$	Fonds de roulement
7	Travaux d'asphalte	Plan sur 5 ans - Benoît, Rémi, Thérèse et Yvon	342 285 \$	TECQ 2019-2023
8	Aménagement d'un corridor scolaire sur la rue Benoît	Entre la rue Yvon et la rue Vicky	200 000 \$	Voir à obtenir une aide financière ou TECQ 2019-2023
9	Réfection du stationnement	Derrière l'hôtel de ville	69 310 \$	Règlement d'emprunt
10	Espace rural partagé	Montée Mc Martin et Mc Cole (en partenariat avec St-Eustache)	7 500 \$	Fonds Vitalité
11	Afficheur de vitesse mobile pédagogique	Achat de 2 afficheurs	10 000 \$	Fonds de roulement
12	Drone		3 000 \$	Fonds de roulement
HYGIÈNE DU MILIEU				
13	Pompes pour les diverses stations	Achat de pompes de réserve pour les diverses stations de pompage des eaux usées	10 662 \$	Surplus accumulé égout
14	Traitement du manganèse – banc d'essai	Partage des coûts avec Pointe-Calumet	20 000 \$	Budget des opérations
15	Pièces d'aqueduc	Rehausser l'inventaire de certaines pièces névralgiques	20 000 \$	Surplus accumulé aqueduc
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
16	Maison Laurin (959 chemin Principal)	Rénovation maison Laurin	105 000 \$	Budget des opérations
LOISIRS ET CULTURE				
17	Réfection surface de tennis	Parc Jacques Paquin	28 500 \$	Fonds parcs et terrains jeux
18	Installation module de jeux	Parc Cyprien-Caron	10 000 \$	Fonds parcs et terrains jeux
19	Bonification des modules de jeux	Parc Varin	35 000 \$	Fonds parcs et terrains jeux
20	Réfection des sentiers	Parc Jacques Paquin	30 000 \$	Fonds parcs et terrains jeux
21	Réfection de la fondation patinoire	Parc Jacques Paquin	25 000 \$	Fonds parcs et terrains jeux
22	Réfection de la fondation patinoire pour enfants	Parc Jacques Paquin	6 000 \$	Fonds parcs et terrains jeux
Coût total des immobilisations			1 472 577 \$	

ANNÉE 2020				
Projets d'immobilisations	Description	Coût	Financement	
ADMINISTRATION				
1	Logiciel PG pour paiement fournisseur	4 000 \$	Fonds de roulement	
2	Virtualisation des postes informatiques	19 500 \$	Fonds de roulement	
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
TRANSPORT				
3	Travaux de pavage	Plan sur 5 ans	228 735 \$	TECQ 2019-2023
4	Corridor scolaire secteur sur Valéri-Paquin	Fondation et pavage	128 000 \$	TECQ 2019-2023
5	Lumière solaire de la piste cyclable	Entre Émile-Brunet et Maurice-Cloutier	105 000 \$	Obtenir une aide financière ou Fonds Parcs et terrains jeux
HYGIÈNE DU MILIEU				
6	Traitement du manganèse	Partage des coûts avec Pointe-Calumet	780 000 \$	Coût total de 3M\$ moins subvention PRIMEAU 50 %, soit 1,5M\$. Part de SJDL = 52 %, soit 780 000 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
ENVIRONNEMENT				
7	Borne de recharge	Voitures électriques	20 000 \$	Fonds de roulement
8	Cours d'eau l'Écuyer	Stabilisation des berges (Oka, 47 ^e Ave Sud)	71 390 \$	Surplus accumulé
LOISIRS ET CULTURE				
9	Planchodrome		150 000 \$	Fonds Parcs et terrains de jeux
Coût total des immobilisations			1 506 625 \$	

ANNÉE 2021				
Projets d'immobilisations	Description	Coût	Financement	
ADMINISTRATION				
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
TRANSPORT				
1	Travaux de pavage	Plan sur 5 ans	362 895 \$	TECQ 2019-2023
HYGIÈNE DU MILIEU				
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT				
ENVIRONNEMENT				
LOISIRS ET CULTURE				
2	Aménagement d'infrastructures accessoires (table, pergola, poubelles)	Parc Varin (ou Dumoulin)	75 000 \$	Fonds parcs et terrains de jeux
3	Agrandissement de la pergola	Parc Jacques-Paquin	75 000 \$	Fonds parcs et terrains de jeux
Coût total des immobilisations			512 895 \$	

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019-2020-2021 tel que présenté.

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

❖ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes, au nombre de huit (8), se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

❖ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution numéro 533-12-2018

4.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la présente séance soit levée.

Il est 20 h 25.

MONSIEUR BENOIT PROULX
MAIRE

MONSIEUR STÉPHANE GIGUÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.